



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Evelyne LEGRAS, doyenne d'âge des membres présents à cette séance, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Osnel JAVEL, Chantal LUCAS, Jean-Christophe DAUMAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Secrétaire de séance : Laura MARECHAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

N° 2026/08

Objet : Election du Maire

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21, L2122-1 à L2122-17 ;

CONSIDÉRANT que la séance est placée sous la présidence du plus âgé des membres présents du conseil municipal, conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, Madame Evelyne LEGRAS, Conseillère municipale ;

CONSIDÉRANT que Madame Evelyne LEGRAS, Présidente de la séance, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales susvisé ;

CONSIDÉRANT que Madame Evelyne LEGRAS lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire ;

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Valérie MICK RIVES ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal élit le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote ;

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPÉRATIONS DE VOTE :

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls (*mention insuffisante ou annotée*) : 0

Suffrages exprimés (*nombre de bulletin – bulletins blancs et nuls*) : 19

Majorité absolue (*la moitié +1 des suffrages exprimés*) : 10

Ont obtenu :

Madame Valérie MICK RIVES a obtenu 19 voix (dix-neuf voix).

Madame Valérie MICK RIVES ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 23 mars 2026

 extrait conforme
**Le Maire,
Valérie MICK RIVES**